

Agenda 21 du Pays du Val d'Adour Groupe de travail - Guide de la vie territoriale

Le 4 juin 2008

Participants

Francis Daguzan, Vice-Président du GIPADT Euradour
Odile Despert, commission coopération du GIPADT Euradour
Christian Bourbon, secrétaire général GIPADT Euradour
Frédéric Ré, représentant communauté de communes du Val d'Adour
Lucien Mondat, représentant communauté de communes de Lembeye
Christophe Mérotto, Président conseil de développement
Nathalie Salabert, Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Miriam Larroucau, trésorière conseil de développement
Claude Falliéro, conseil de développement
Jean-Luc Bonliovanni, communauté de communes de Rabastens de Bigorre
Nicolas Baskevitch, Président Communauté de Communes de Rabastens de Bigorre
Gwenaél Chaudron, Maison de l'Eau à Ju-Belloc
Patrick Smith, XPS Développement
Xavier Pasteau, XSP Développement
Olivier Baccialone, Directeur Semadour
Typhaine Dulhauste, chargée de mission Semadour

Pourquoi un guide de la vie territoriale ?

Dès 2006, lorsque le Pays s'est lancé dans l'évaluation de son action et de son organisation, les acteurs du Val d'Adour ont tous, à leur niveau, relevé des problèmes dans l'organisation et l'articulation des acteurs du Pays : GIP, Conseil de développement, Communautés de Communes, etc.

Ainsi, dès le printemps 2007, l'Agenda 21 était apparu auprès de tous comme l'occasion de se saisir de ces problèmes et de réunir ensemble les conditions pour les dépasser.

Pour cela, un des moyens proposés consisterait à élaborer un guide de la vie territoriale, sorte de règlement intérieur du Pays dont l'objet serait de présenter :

- le cadre général du Pays (les politiques territoriales, la législation, etc) ;
- le rôle du Pays ;
- les acteurs du Pays (leur composition, leur rôle, leur fonctionnement, etc.) ;
- la vie du Pays (commission, décision, procédure d'instruction, etc.) ;
- les relations avec les collectivités locales du Val d'Adour (Com.com. et commune) ;
- les relations avec la population ;
- les relations avec les partenaires extérieurs (techniques et financiers) ; etc.

Les cibles de ce guide sont en priorité les acteurs du Pays (GIP, Conseil de développement et Semadour) mais il pourra plus largement être diffusé sur le territoire et auprès de ses partenaires.

Ce groupe doit ainsi définir un projet de guide qui pourra par la suite être soumis aux CA du GIP et du Conseil de développement.

1. Présentation des principaux constats

Les principaux constats issus des précédentes rencontres :

- La multiplicité des partenaires financiers et la complexité des circuits d'information
- La superposition de processus de décision différents (GIP, GAL...)
- Une application hétérogène des Schémas et Chartes sectoriels du Pays
- Un besoin de stabilisation de l'articulation Pays / Communautés de Communes

- Un besoin de clarification des fonctions du Conseil de Développement
- Une demande de clarification des moyens du Conseil de Développement
- L'absence de stratégie sur la participation citoyenne et un risque de démobilité
- Une faible visibilité de l'action du Pays pour les citoyens et même les élus locaux (objet du Groupe sur l'Information et la communication)

2. Recensement des sujets

Le Pays s'engageant dans le développement durable, ce guide devra permettre aux générations futures qui siègeront et s'impliqueront dans le Pays, de s'organiser et de travailler ensemble.

Le guide de la vie territoriale devra également comporter un glossaire déclinant les acteurs (sigles...) et le vocabulaire de la vie du Pays.

Résultats du recensement par groupe :

- le rôle du Conseil de développement ;
- le rôle de la Semadour ;
- le réseau des animateurs Pays (participation...) ;
- le lien entre le GIP et les Com Com ;
- l'organisation des séances de travail : commissions mixtes ou non, optimisation des réunions dans le processus d'instruction des dossiers, etc. ;
- l'exemplarité du Pays : cohérence avec la démarche de développement durable dans l'organisation d'événements (gestion des déchets...) ;
- la définition dès le début de moyens pour la diffusion et l'application de documents stratégiques ;
- la définition d'un socle commun de compétences à toutes les Com. Com. pour travailler sur les chantiers du Pays
- la clarification des destinataires des aides et des procédures d'obtention (quelle démarche dans la conduite du projet : cheminement, compétences, etc. ?)

Les membres du Conseil de développement ressentent le besoin que son rôle et ses missions soient clarifiés.

Les élus communautaires et municipaux ne connaissent pas le Pays pour beaucoup.

Si les élus municipaux ne connaissent pas le Pays c'est que le Pays travaille essentiellement avec les Communautés de Communes. Or, parfois les communes ont des aides du Pays sans le savoir car elles passent par les Communautés de Communes.

Afin de remédier à ce problème, une première initiative a été lancée. Jean Glavany a adressé aux 12 Communautés de Communes du val d'Adour un courrier leur proposant que les techniciens et/ou élus du Pays se rendent dans leur conseil communautaire afin de leur présenter le Pays.

Toutefois, au-delà de ce type d'actions, il est indispensable que les élus du Pays le promeuvent autour d'eux et engagent un dialogue avec les élus du territoire.

3. Les sujets et les pistes d'amélioration

Dans les divers échanges du groupe, on peut distinguer ce qui relève du guide (fonctionnement du Pays...) de ce qui relève de la mise en place d'un **panel d'outils d'information et de vulgarisation**.

Il s'agit notamment de développer des outils de vulgarisation de l'organisation, de l'action et des aides du Pays. Un travail sera conduit en ce sens au cours des prochains mois pour élaborer un panel d'outils à destination des élus et des porteurs de projets.

Cette question de la lisibilité et de l'accessibilité des informations sur le Pays et son action sera notamment approfondie au sein du groupe de travail « information et communication ».

Concernant les pistes de travail pour l'élaboration du guide, le groupe a dégagé plusieurs pistes.

Relation Pays Com / Com :

- **organisation d'une rencontre annuelle Pays en conseil communautaire.** Ces rencontres doivent être entre paires d'élus à élus et de techniciens à techniciens. Elles doivent notamment consister à présenter le Pays et à expliquer les mécanismes de financement, en s'appuyant sur des exemples concrets. Un point Pays devrait ainsi être intégré à l'ordre du jour des conseils communautaires, sur un thème et un temps définis. Une réunion préalable avec le bureau pourrait être prévue afin de préparer les attentes concernant l'intervention du Pays.
- **promotion à l'échelle du Pays de l'intercommunalité :** cohérence des compétences des com com, Forum Pays sur l'intercommunalité, etc. Travailler sur l'intercommunalité en partant des problèmes sur lesquels il faut travailler ensemble.
- **poursuite et renforcement du réseau des animateurs :** réseau technique à faire perdurer, problème dans le fait qu'il n'y a pas de couverture sur l'ensemble du territoire : le Pays doit appuyer les Com Com (comment ?), ouverture des animateurs. L'exemple du réseau technique rivières est un bon exemple.

Conseil de développement :

- **fonctionnement en commission :** généraliser les commissions mixtes (mais tout en gardant la possibilité si besoin de faire des commissions séparées).
- **invitation aux CA respectifs :** le Ca du GIP invite le bureau du CD et vice-versa
- **les moyens du CD :** le problème n'est pas dans l'obtention de subvention mais dans la constitution de l'autofinancement : cotisation + subvention GIP, avec un budget de 20 000 €. L'obtention de la subvention du GIP est conditionnée à la définition de missions soit l'élaboration d'un projet annuel présentée au GIP (idem que celui envoyé aux partenaires).

Le Pays devant être exemplaire dans son fonctionnement au regard des enjeux du développement durable, l'ensemble des invitations et communications seront faites en priorité par mail.

Un document de vulgarisation des projets de coopération devrait être travaillé par la commission coopération.